

Règlement Sportif : Open Fast Tour 2017

Article 1 : Régatiers et Supports concernés.

Article 2 : Saison sportive et calendrier

Article 3 : Conditions de participation

Article 4 : Titres et conditions d'attribution.

Article 5 : Classement individuel et classement régional.

Article 6 : Arbitrage

Article 1 : Régatiers et supports concernés.

Tous types de dériveurs inscrits sur la table des ratings FFV 2016, sauf la catégorie IND Kids (Optimist etc).

Toutes personnes, licenciés par la FFV, (même hors ligue 112).

Article 2 : Saison sportive et calendrier

La saison sportive de **L'Open Fast Tour PACA** (OFT) débute le 1^{er} Janvier et s'achève le 31 décembre. Les épreuves du calendrier sont saisies du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le calendrier des épreuves du Tour Régional est établi sur proposition de la commission sportive (Rémi PERRIN, et Aline VEILLE), et les personnes à l'origine du Tour (Baptiste ALONSO en référant).

L'O.F.T. PACA est composé de plusieurs épreuves de "grade 5 ou 4" sur la ligue PACA, intitulées "Open".

L'organisation a pour but de proposer une épreuve dans chaque CDV majeur (06-83-13-04/05) de la ligue. Le tour propose une montée en puissance avec des durées de régates et des coefficients croissants au cours de la saison.

Si une ou plusieurs étapes sont annulées, il n'y aura pas de dates de remplacements.

Calendrier 2017 :

Mars : Cannes "CN Croisette" , une journée , Coef 1

Avril : Toulon "YCToulon" , une journée , Coef 1

Mai : Martigues "CVM", une ou deux journées , Coef 1

Juin : Sainte Croix "AVN/CNLSCV" , deux jours , Coef 2

Septembre ou Octobre : Hyères "Coych" , deux jours , Coef 3

Article 3 : Conditions de participation :

Chaque coureur doit être licencié à la Fédération Française de Voile.

Il doit présenter une licence valide et tamponnée par le médecin (ou certificat médical).

Chaque coureur / bateau doit être en conformité avec "[Les règles de jauge et de courses pour courir des épreuves en Inter-Série Dériveurs voile légère](#)".

Ce document précise en particulier que les bateaux doivent avoir leurs équipements conformes aux règles de jauge de leur classe.

Toutefois le timbre de classe ne sera pas exigé.

Les concurrents doivent s'inscrire auprès du club organisateur pour chaque épreuve.

Article 4 : Titres et conditions d'attributions

Les régates seront déclarées en Intersérie dériveur (IND).

Elles se courent en temps compensés, avec les rating FFVoile.

Si la participation à la régata satisfait au minima Intersérie (groupe de vitesse de minimum 10 bateaux), ou de Classe (10 bateaux), un classement d'animation sera effectué sur la régata pour chaque groupe.

Le coureur ou l'équipage, licencié dans un club Paca, qui totalise le minimum de points au classement final est déclaré champion régional de l'**O.F.T.**

Le coureur ou l'équipage toute région qui totalise le minimum de points au classement final est déclaré champion de l'**O.F.T.**

Toute modification de l'équipage en cours de championnat entraîne la création d'un nouvel équipage au classement.

Article 5 : Classement individuel et régional :

- Validation d'une régata : 2 Courses courues et validées.
La plus mauvaise course est retirée à partir de 3 courses courues et validées.
- Calcul du classement par application du système des points à minima (annexe A4.1 et A4.2 des RCV)
- La liste des Épreuves comptant pour l'OFT figure dans l'article 2 du présent règlement.
- Utilisation du logiciel dit "de championnat", complément du logiciel Freg

- Pour chaque épreuve on affecte aux concurrents les points suivants :
1 point au premier, 2 au deuxième, 3 au troisième, etc...
- Des coefficients sont affectés en fonction des régates (voir calendrier OFT)
Sur les régates à coefficient, plusieurs séries de points sont affectées (généralement compte double ou triple).
- Une série de points sera retirée à partir de 4 série comptabilisées.
- 2 séries de points seront retirées à partir de 8 série comptabilisées.
- *Exemple : 1^{er} course, coef 1, je fais 5 ; 2^{ème} course, coef 1, je fais 13 ; 3^{ème} course, coef 1, je fais 2 ; 4^{ème} Course, coef 2, je fais 12 ; 5^{ème} course, coef 3, je fais 8.
Mon total de point est de $(5+13+2+12+12+8+8+8) = 68$ points mais après retrait de deux séries (les 13 pts de la 2eme course et 12pts de la 4eme course) j'ai finalement $68 - 13 - 12 = 43$ points retenus.*
- Un coureur absent à une épreuve marque les points correspondant au nombre de coureurs (ou équipages) classés sur l'épreuve plus 10 points (éventuellement multiplié par le coef de la régate).
- En cas d'égalité au classement final, les coureurs sont départagés par leur score de leur meilleure(s) course(s).

Article 6 Arbitrage :

Chaque épreuve devra comprendre un Président de Comité de course et un président de Jury validés par la CRA112.

Les épreuves de grade 5C ou 5B peuvent être arbitrées par un arbitre de club désigné par le Président du club organisateur et validé par la CRA112.

Les « dossiers de course » seront préparés par le dub Organisateur.

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place.

Tout litige sur le classement, sera arbitré à la majorité, par une commission O.F.T. , composée pour 2017, des deux membres de la commission sportive de la ligue PACA (Aline Vielle, Rémi Perrin) et de l'organisateur de l'OFT (Baptiste Alonso).